



Conseil économique et social

Distr. générale
12 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

**Déclaration présentée par AVSI Foundation, organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil
économique et social***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité

I. Cadre général

L'accès à un enseignement de qualité est non seulement un droit essentiel pour tout enfant et tout adulte, conformément à l'objectif de développement durable 4 (Éducation de qualité), mais est aussi largement considéré comme une composante indispensable de l'autonomisation sociale, économique et politique de chaque citoyen et du développement de toute société (objectifs de développement durable 5, 10 et 16). Ces dernières années, la communauté internationale et les États à titre individuel ont déployé et déploient de plus en plus d'efforts et de ressources pour fournir des informations et mesurer les progrès qui ont ou n'ont pas été accomplis en matière d'accès à l'éducation, de scolarisation, de taux d'abandon, d'apprentissage, ainsi que de parité et d'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

AVSI Foundation a souhaité, dans la présente déclaration, formuler quelques observations et recommandations afin de partager l'expérience qui est la sienne s'agissant de l'amélioration de la qualité de l'éducation, de la durabilité accrue des interventions et de l'obtention de résultats d'apprentissage satisfaisants.

Notre déclaration portera sur deux points :

- une vision de l'éducation au service de l'autonomisation
- des recommandations

II. Une vision de l'éducation au service de l'autonomisation

Dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social depuis 1996, AVSI Foundation compte à son actif des dizaines d'années d'expérience dans la planification et la mise en oeuvre de programmes de développement et d'assistance d'urgence dans près de 30 pays en Afrique subsaharienne, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est, et ce dans de multiples secteurs, en particulier l'éducation, en ce compris la formation technique et professionnelle, l'éducation des adultes et l'éducation informelle, et dans des contextes divers, tels que les régions fragiles ou touchées par des conflits ou des catastrophes.

S'agissant des activités éducatives, l'AVSI met l'accent sur le soutien aux infrastructures, la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des systèmes éducatifs et la gestion directe des établissements scolaires en partenariat avec des organismes locaux, et ce dans le cadre de divers engagements à long terme, dont son programme de parrainage destiné à soutenir directement l'éducation de près de 25 000 enfants.

En 2018, l'AVSI employait près de 1 600 personnes dans les différents pays où la Fondation est présente et entretenait des relations de travail et des partenariats avec plus de 700 institutions et organisations de la société civile locales, dont un grand nombre d'écoles et de centres éducatifs.

L'AVSI peut attester du fait que le changement qui passe par l'éducation ne se résume pas à des taux de scolarisation et à la taille des budgets alloués à l'éducation.

Selon son point de vue et son expérience, la qualité de l'éducation n'est pas davantage automatiquement liée à la somme de plusieurs éléments, dont des infrastructures adéquates, des manuels et des ressources pédagogiques ou des

enseignants qualifiés. En d'autres termes, les moyens matériels et financiers – mesurés en termes de budgets et de notes obtenues en mathématiques et en langues uniquement – ne sont pas les seuls facteurs qui déterminent la solidité et l'efficacité d'un système éducatif dont l'ambition est de fournir les compétences nécessaires pour faire de l'autonomisation et de l'égalité une réalité.

Les facteurs humains, à savoir le capital humain et le capital social, sont des conditions essentielles pour obtenir de bons résultats en termes d'apprentissage. L'éducation des enfants fait nécessairement intervenir les parents et les familles, car c'est à eux qu'en incombe la responsabilité première. Quel que soit le prestataire des services éducatifs, il doit soutenir les parents et la communauté dans ce rôle essentiel.

La qualité de l'éducation consiste à mettre en place un environnement dans lequel les élèves, grâce à l'enseignement et aux activités scolaires, sont d'abord et avant tout amenés à découvrir la réalité dans sa globalité et sa signification, et donc à découvrir la valeur et la dignité absolues et uniques de leur personne. Seul un tel environnement éducatif permet de façonner des « personnalités autonomes » – ce qui est le but de toute éducation –, à savoir des personnes qui se connaissent elles-mêmes et ont conscience des dons particuliers de raison et de liberté dont est doté l'être humain, qui saisissent la réalité, et qui sont en mesure de faire face à cette réalité dans son ensemble, en acceptant et en relevant les défis qu'elle pose, non seulement en reproduisant des schémas définis, mais aussi en exprimant leur sensibilité propre et en agissant en conséquence, d'une manière totalement responsable et créative.

Telle est la première priorité à poursuivre, jusque dans les régions les plus pauvres et les plus fragiles comme – nous en avons fait l'expérience – en Haïti, en République démocratique du Congo, au Burundi, au Sud-Soudan, en Côte d'Ivoire, au Moyen-Orient et dans des camps de réfugiés.

III. Recommandations

a) L'éducation, mécanisme de protection et d'autonomisation. Qui faut-il protéger ?

Nombreux sont ceux qui ont constaté le rôle protecteur de l'éducation pour les enfants exposés à des menaces et diverses et multiples violences. Cet aspect est particulièrement important dans ces contextes de fragilité et de conflit ou d'après-conflit que l'on rencontre partout dans le monde, et l'on ne saurait trop insister sur la fonction cruciale de l'éducation, notamment dans ces situations d'urgence.

Nous considérons que la notion de « protection » ne doit pas se réduire de manière négative à l'idée d'éviter ou de limiter les dommages, en construisant autour de soi un « mur de protection ou un espace sécurisé », mais doit être perçue comme un soutien au développement du plein potentiel de chaque enfant, notamment en renforçant les liens avec sa famille, ainsi qu'avec les groupes et les communautés dont il fait partie, et en lui inculquant les raisons et le courage de relever les défis inhérents à la réalité.

C'est pourquoi nous recommandons qu'aux fins de protéger et d'éduquer les enfants et de promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances, les institutions publiques et l'Etat « protègent » ces environnements éducatifs que sont les familles, les groupes intermédiaires, les écoles et les communautés locales, qui font souvent figure d'oasis ou de phare dans un contexte sombre et tragique, et leur donnent les moyens d'exploiter pleinement leurs ressources éducatives.

b) L'engagement de tous les prestataires d'un enseignement de qualité

Comme indiqué plus haut, de nombreuses ressources risquent de ne pas être pleinement utilisées en raison de la mauvaise qualité du système éducatif dans un contexte ou un pays donné.

Nous voulons souligner à cet égard le rôle crucial que jouent les établissements d'enseignement non publics, en particulier ceux qui ne poursuivent pas de but lucratif ; dans bien des cas, ce sont les seuls qui soient suffisamment fiables et efficaces pour toucher les catégories les plus marginalisées de la population, notamment les filles, souvent privées d'une bonne éducation et destinées de ce fait à rester en marge de la société, ainsi que les élèves appelés à surmonter d'importants obstacles. Ces écoles sont souvent plus proches de leurs communautés, favorisent une forte mobilisation des parents, facilitent un changement d'attitude à l'égard du droit à l'éducation de chaque enfant, disposent d'enseignants et d'un personnel éducatif plus engagés et motivés, tout en étant rentables.

Pourquoi alors sont-ils souvent négligés et considérés comme un élément non essentiel du système éducatif?

C'est là qu'une réforme s'impose : les pouvoirs publics ont le devoir d'assurer à tous l'accès à l'éducation et doivent, pour ce faire, s'appuyer sur les institutions étatiques et non étatiques, les valoriser, les soutenir et les évaluer, sur la base de leurs résultats ainsi que de leur respect du principe de responsabilité et des règlements et objectifs fixés par l'État pour garantir une éducation de qualité pour tous et l'exercice du droit fondamental à l'éducation et de la liberté d'enseignement.

Nous invitons instamment les États membres et les organisations internationales à dresser le bilan des expériences positives de systèmes éducatifs faisant appel à de multiples prestataires, afin de faire avancer les politiques et pratiques en matière de partenariat public et privé dans le système éducatif et d'améliorer leurs synergies et leur efficacité.

Force est également de reconnaître que les établissements privés font face à une plus grande fluctuation en termes d'accès aux ressources, de qualité de l'enseignement et de respect des réglementations. Les pouvoirs publics et le secteur privé doivent coopérer afin d'améliorer les synergies tout en relevant les normes applicables à tous les établissements scolaires. Il est nécessaire d'identifier et de développer des systèmes et processus novateurs d'accréditation et d'enregistrement des écoles privées.

c) Les enseignants et leur formation professionnelle continue

L'une des conditions fondamentales d'une éducation de qualité est de faire en sorte que les enseignants soient motivés et capables d'éveiller l'intérêt des élèves et de veiller à ce que, quelle que soit la matière enseignée, ils cherchent à développer chez leurs élèves une ouverture d'esprit, une prise de conscience et une passion pour la vie et le monde réel.

L'enseignement ne se limite pas à l'acquisition de connaissances et de compétences, qu'elles soient spécialisées ou générales. Lorsque les enseignants ont le sentiment que leur rôle consiste à communiquer des informations et que les élèves perçoivent le leur comme le fait de les répéter, il n'y a souvent ni réel apprentissage ni épanouissement personnel. L'obstacle qui empêche l'amélioration de la qualité est souvent lié à la motivation et à l'engagement des enseignants, des élèves et des parents, et les techniques et outils technologiques ne constituent pas la solution miracle. L'enseignement doit s'inscrire dans une relation de confiance et d'empathie, qui est celle que ressent l'enseignant lorsqu'il ou elle est traité(e) comme une

personne et se considère comme quelqu'un qui a toujours besoin d'apprendre et de sentir soutenu(e) dans son parcours professionnel et personnel, ainsi que l'élève lorsqu'il ou elle est reconnu(e) à sa juste valeur par l'enseignant. La passion pour l'individu et son éducation, ainsi qu'une approche correcte de l'évolution de carrière des enseignants, sont nécessaires pour faire la différence. De plus, comme indiqué plus haut, l'enseignement n'est que l'un des éléments de l'éducation de l'enfant, dont la famille et la communauté/la vie sociale sont également responsables. C'est la raison pour laquelle une éducation de qualité ne peut faire l'impasse sur l'implication des parents et de la communauté.

d) L'éducation au-delà de l'école primaire

Si les engagements pris au titre des objectifs de développement durable sont centrés sur l'éducation de base, considérée à juste titre comme l'objectif minimal à atteindre, il est de plus en plus admis que l'apprentissage doit débuter dès la prime enfance et ne peut s'arrêter une fois l'éducation de base achevée. Compte tenu de la complexité du monde actuel et du fait que des pans importants de la jeunesse – en particulier parmi les filles – et de la population adulte du monde entier n'ont pas pu acquérir les compétences de base, la formation continue est un service essentiel qui doit se voir accorder un rang de priorité plus élevé aux yeux des gouvernements et de la communauté internationale. Elle peut prendre la forme d'un enseignement non structuré, d'une formation technique et professionnelle, ou de programmes d'acquisition de compétences de base en lecture, en écriture et en calcul.